

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS – MARS 2025

AFFECTATION 2025-2026

Les demandes de congé sans traitement, de congés sabbatiques et de participation au régime de retraite progressive ont été soumises et les enseignantes et enseignants seront informés de la décision officielle d'ici le 30 avril.

Les listes d'ancienneté signées sont dues le 21 mars; toute correction sera vérifiée et apportée avant l'affichage de la liste officielle d'ancienneté le 4 avril prochain.

La prochaine date butoir importante pour les enseignantes et enseignants est le 30 avril. Il s'agit de la date limite à laquelle la commission scolaire doit déclarer l'excès, bien que les directions devraient aviser les enseignantes et enseignants verbalement au préalable. Une séance d'information virtuelle pour les enseignantes et enseignants excédentaires est prévue après l'école le 30 avril pour expliquer le processus.

ORIENTATION AU PRÉSCOLAIRE

Selon le Régime pédagogique, les élèves doivent recevoir 180 jours de services éducatifs et étant donné que nous avons 20 journées pédagogiques dans notre calendrier de 200 jours d'école, la CSLBP a clairement indiqué que de demander aux élèves du préscolaire de rester à la maison le jour de l'orientation au préscolaire n'est pas une option. Cependant, ceci ne veut pas dire que cette orientation doit être organisée durant une journée pédagogique. La décision relève des équipes écoles quant à l'organisation de leur journée d'orientation.

Le SEP et la commission scolaire sont actuellement en désaccord quant à l'organisation générale de la journée d'orientation au préscolaire. Nous reconnaissons l'importance de l'orientation au préscolaire pour les enseignantes et enseignants, les élèves ainsi que les parents et nous souhaitons trouver une solution. À cette fin, un sondage sera envoyé aux déléguées et délégués au niveau du primaire pour recueillir l'information concernant l'orientation au préscolaire et la rentrée progressive dans chaque école. Le SEP se servira de cette information pour nous aider à poursuivre nos interventions auprès de la commission scolaire sur cette question.

PROBLÈMES LIÉS AU RREGOP POUR LES MENTORS

La commission scolaire a présentement apporté les correctifs à 20 des 42 erreurs liées au RREGOP qui affectaient les mentors. Les enseignantes et enseignants recevront un courriel pour les aviser une fois que les corrections auront été apportées à leur dossier et nous leur demandons de vérifier leur relevé pour 2024 lorsqu'elles et ils les recevront à la fin de l'année courante afin de s'assurer que les changements apparaissent correctement dans leur relevé.

MENTORS 2025-2026

Les conseils d'école devraient soumettre leurs recommandations en ce qui a trait aux mentors pour l'année scolaire 2025-2026 d'ici la fin avril.

Soumis par: Erica Lamothe
